

RÉGLEMENTATION DES TRANSPORTS

Réglementation des permis (depuis le 19 janvier 2013)









Pour tracter une remorque ou van de plus de 750 kg, il est important de prendre en compte le cumul des PTAC indiqué par la case F2 du certificat d'immatriculation du véhicule tracteur mais aussi de la remorque.

PTRA : Poids Total Roulant Autorisé - indiqué sur les cartes grises en réf (f3)

PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

Pour connaître votre poids tractable maximum, vous pouvez appliquer la formule inverse suivante :
PTRA - PTAC, soit F3 - F2 (la différence entre ces deux poids est le poids de la remorque que l'on peut tracter)

Les conducteurs détenteurs d'un ancien modèle de permis devront le renouveler d'ici janvier 2023

PERMIS	DESCRIPTION	VÉHICULES	ÂGE MINIMUM	VALIDITÉ PERMIS	COMMENTAIRE
Tracter avec un permis B	PTAC de la remorque < 750 kg		18 ans	15 ans	En fonction du poids de la voiture, du cheval et du van, les 3500 kg sont très vite atteints. Attention à ne pas dépasser ce poids, en cas d'accident les assurances calculent le PTAC au kg près.
	Somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) < 3 500 kg (dans la limite du PTRA du véhicule tracteur, f3-f2)		18 ans	15 ans	
Tracter avec la formation B96	Somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) comprise entre 3 500 kg et 4 250 kg (dans la limite du PTRA du véhicule tracteur)		18 ans	15 ans	Formation sur une journée. Pas de visite médicale pour son obtention comme son renouvellement.
Tracter avec un permis BE	Somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) > 4 250 kg (dans la limite du PTRA du véhicule tracteur, f3-f2)		18 ans	15 ans	Le décret du 2016-723 du 31 mai 2016 précise que la visite médicale est supprimée pour obtenir ou renouveler le permis remorque BE à partir du 3 juin 2016. Dans le cas où vous avez besoin de passer le permis BE, vous devez repasser le code si votre permis à plus de 5 ans.
C1 (Transport de marchandises)	Somme du PTAC < à 7 500 kg		18 ans	5 ans	Avoir le permis B
C1E (Transport de marchandises avec remorque)	Véhicule catégorie C1 + remorque/semi remorque > 750 kg		18 ans	5 ans	Avoir le permis C1
	Véhicule catégorie B + remorque/semi remorque > 3 500 kg				
	PTRA < 12 000 kg				
C (Transport de marchandises)	Somme du PTAC > à 7 500 kg		21 ans	5 ans	Avoir le permis B
CE (Transport de marchandises avec remorque)	Véhicule catégorie C + remorque/semi remorque > 750 kg		21 ans	5 ans	Avoir le permis C

CAPTAV (Certificat d'Aptitude au Transport d'Animaux Vivants) obligatoire pour convoier un transport d'animaux vivants dans le cadre d'une activité économique d'une distance > 65 km (cf www.bergerie-nationale.educagri.fr)

Document validé par la CRS autoroutière aquitaine (aide et assistance aux usagers de la route, gestion des accidents et lutte contre la délinquance routière).

